ville de huy

département RH

DESCRIPTION DE FONCTION

COORDINATEUR(TRICE)

CULTURE/SPORT/TOURISME

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Département : Culture/Sport/Tourisme

Fait rapport à : - Responsable du Département Culture/Sport/Tourisme.

Lien de coordination : avec :
- Le Responsable du Département Culture/Sport/Tourisme de la Ville de Huy,
- Le Service Animation culturelle,sportive, touristique du Département Culture/Sport/Tourisme de la Ville de Huy,
- Les autres services du Département Culture/Sport/Tourisme de la Ville de Huy,
- Les différents services communaux de la Ville de Huy en fonction des nécessités,
- Les partenaires publics/privés des projets,
- Les différents pouvoirs subventionnants.

FINALITÉ DE LA FONCTION

Sous l'autorité du Responsable du Département Culture/Sport/Tourisme, le Coordinateur des animations culturelles, sportives, touristiques est le responsable administratif et logistique de l'organisation d'événements, du suivi administratif, budgétaire et logistique, de la planification et du suivi de l'avancement des projets évènementiels tant de la Ville de Huy que d'opérateurs publics ou privés sur le territoire hutois. Il a pour mission de base de veiller au bon déroulement de chaque évènement, en ce compris sur le plan administratif et budgétaire.

TÂCHES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA FONCTION

1 – Conception, planification et suivi d'évènement(s)

Le Coordinateur des animations culturelles, sportives, touristiques propose, développe, gère, assure le suivi et planifie des évènements.

Il assister les chargés de projets dans toutes les étapes de préparation et la logistique des projets.

Il organise, coordonne des réunions et assure le suivi avec les différents acteurs concernés(organisateurs privés, fournisseurs, partenaires, Forces de sécurité).

Il rédige des courriers, notes, rapports et p.-v. des différentes réunions ayant trait aux évènements.

2 – Gestion administrative et pécuniaire des évènements

Le Coordinateur des animations culturelles, sportives, touristiques rédige ou valide des délibérations Collège/Conseil, des courriers, notes, rapports et p.-v. des différentes réunions ayant trait aux évènements.

Il contrôle et valide les dossiers qui sortent du service.

Il assure la gestion du budget du service en collaboration avec le service de la Recette/des Finances.

Il analyse les recettes et les dépenses spécifiques du service.

Il suit rigoureusement les dépenses afin de rester dans le cadre budgétaire fixé.

Il établit les prévisions budgétaires.

Il rédige les dossier de demande de subsides et la rentrée des justificatifs y afférents.

3 – Management du Staff Animation (Events)

Il coordonne les activités du service.

Il répartit les tâches de chacun.

Il communique aux agents du service les directives émanant des autorités et veille à leur mise en œuvre.

Il communique tout problème au sein de son service à son supérieur hiérarchique.

Il formule des propositions d'amélioration du service.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA FONCTION

Connaissances (savoir) – Le Coordinateur des animations culturelles,sportives, touristiques de la Ville de Huy doit :

- Être détenteur , au minimum, d'un diplôme de gradué/bachelier,
- Connaître l'Administration communale dans son ensemble, ses missions et ses enjeux et adhérer aux objectifs,
- Connaître les acteurs/partenaires en matière culturel, sportif et touristique,
- Maîtriser les notions de base de droit administratif et en matière budgétaire y compris les marchés publics,
- Savoir se servir des logiciels usuels de bureautique,
- Posséder une bonne orthographe, une bonne diction et une élocution aisée ,
- Pouvoir s'exprimer avec clarté et efficacité tant de manière écrite qu'orale.

Aptitudes (savoir- faire) – Le Coordinateur des animations culturelles,sportives, touristiques de la Ville de Huy doit être capable de (d') :

- Posséder des capacités de communication, de concertation, de participation et d'organisation du travail individuel et en équipe,
- Posséder des capacités de management (gestion d'équipe et coordination de service) ,
- Gérer les conflits, de motiver et rassembler ses collaborateurs autour d'un projet (sens du leaderschip),
- De communiquer aisément, tant oralement que par écrit,

- Utiliser toutes les fonctionnalités des logiciels répertoriés comme utiles pour l'exercice de la fonction,
- De hiérarchiser les informations selon leur importance et leur urgence,
- Respecter la déontologie et appliquer la réglementation et les instructions en vigueur au sein de la Ville de Huy.

<u>Attitudes (savoir- être)</u> – Le Coordinateur des animations culturelles,sportives, touristiques de la Ville de Huy doit faire preuve de (d') :

- Rigueur et d'organisation,
- Esprit de synthèse et rationnel pour pouvoir traiter les données rapidement,
- Sens des responsabilités, engagement, d'esprit d'initiative et de créativité,
- Pro-activité (initiative, dynamisme, curiosité),
- Adaptabilité ; il doit pouvoir travailler seul et en équipe,
- Résistance au stress, aux situations imprévues,
- Assertivité,
- Polyvalence,
- Esprit critique,
- Maîtrise de soi,
- Non discrimination,
- Intégrité,
- Autocritique,
- Devoir de réserve, discrétion, confidentialité,
- Civilité,
- Sociabilité (écoute, ouverture d'esprit , aisance relationnelle, disponibilité) et esprit d'équipe,
- Ponctualité, politesse, respect,
- Déontologie.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FONCTION

Par recrutement - remplir les conditions d'accès de la fonction telles que définies dans l'annexe III aux Statuts administratif et pécuniaire de la Ville de Huy : titulaire, au minimum, d'un diplôme de gradué/bachelier
Échelle B1 – Gradué spécifique du cadre du personnel administratif.

Fonction de promotion des employés d'administration du Cadre du personnel administratif titulaires des échelles D4, D5 ou D6 « employé d'administration » , nommés à titre définitif – De ce fait, remplir les conditions d'accès de la fonction telles que définies dans l'annexe III aux Statuts administratif et pécuniaire de la Ville de Huy.
Échelle C3 – Chef de service du cadre du personnel administratif.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Coordinateur des animations culturelles,sportives, touristiques de la Ville de Huy est évalué par le Responsable du Département Culture/Sport/Tourisme et le Directeur général dans le respect des critères définis dans le Statut administratif de la Ville de Huy et dans le présent descriptif de fonction en tenant compte de la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées.